



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du conseil le 14 avril 2026 par sa résolution #138-04-2026

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **24 mars 2026** à l'hôtel de ville, à **18 h 15**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseiller(-ère)s suivant(e)s : Messieurs Sébastien Daoust-Charest, Alexis Buisson et David-Lee Amos, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.



Absences motivées : La conseillère Madame Line Roussin et les conseillers Messieurs François Décosse et Patrick Delforge;

Sont également présents Monsieur Jacques Legault, directeur général et greffier adjoint qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. 1^{ère} période de la parole au public;
4. Contrat de gré à gré. Achat de deux abris de soccer pour le parc Henri-Paul-Desforges;
5. Modification de la résolution #86-03-2026. Contribution financière. Parc du Canal de Soulanges;
6. 2^e période de la parole au public;
7. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

131-03-2026

Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 24 mars 2026

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ainsi qu'à l'article 15 du règlement n° 357 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac »;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexis Buisson,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 18 h 32.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

132-03-2026

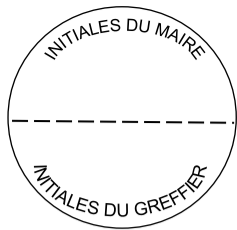
Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 mars 2026

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 mars 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Séance extraordinaire du 24 mars 2026

3. PAROLE AU PUBLIC (1^{ère} période)

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question sur l'ordre du jour. Il n'y a aucune question du public.

4.

133-03-2026

Contrat de gré à gré. Achat de deux abris de soccer pour le parc Henri-Paul-Desforges

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire désire acheter deux abris de soccer pour parc Henri-Paul-Desforges;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de quatre abris de soccer a été prévu sur une période de deux ans, soit deux en 2025 et deux en 2026;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.2 du règlement no 359 sur la gestion contractuelle, la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a demandé des prix auprès de trois fournisseurs, tel que détaillé au sommaire décisionnel #LOI-03-006-2026;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12 du règlement n° 312 relatif à la délégation, au suivi et au contrôle budgétaire de la Ville, toutes dépenses affectées à partir de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés doivent être approuvées par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9.7 du règlement no 359 sur la gestion contractuelle, la mesure 7 pour assurer la rotation des éventuels cocontractants pour les contrats pouvant être octroyés de gré à gré a été respecté;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) 2026-2027-2028 d'un montant de 50 000 \$ (net);

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexis Buisson,
Et résolu**

QUE,

le Conseil entérine les demandes de prix reçues et accepte l'offre d'achat pour deux abris de soccer à l'entreprise « Somac Inc.» au montant de 44 019,33 \$ taxes incluses (40 195,68 \$ net);

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même les revenus reportés fonds de parc, terrain de jeux et espaces naturels.

Le vote sur cette résolution est demandé :

POUR

Alexis Buisson
Sébastien Daoust-Charest
David-Lee Amos

CONTRE

Aucun

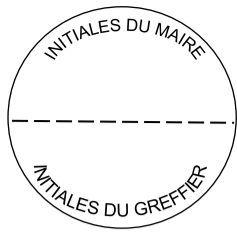
ADOPTÉE à l'unanimité

5.

134-03-2026

Modification de la résolution #86-03-2026. Contribution financière. Parc du Canal de Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution #86-03-2026 octroyant une contribution financière de 12 500 \$ en 2026 et 12 500 \$ en 2027 conditionnelle à ce que la municipalité des Coteaux contribue la même somme aux mêmes conditions;



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Séance extraordinaire du 24 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Coteaux a adopté la résolution #26-03-9285 lors de leur séance du 16 mars dernier octroyant une contribution financière de 13 000 \$ sur deux (2) ans et de façon proportionnelle à la localisation des aménagements qui se trouvent majoritairement sur le territoire de la Ville de Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de venir amender la résolution #86-03-2026 afin d'enlever « conditionnelle à ce que la municipalité des Coteaux contribue la même somme »;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alexis Buisson,
Et résolu,**

D'OCTROYER une contribution financière de 12 500 \$ en 2026 et 12 500 \$ en 2027 pour le soutien au fonctionnement du Parc du canal de Soulanges.

Le vote sur cette résolution est demandé :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>
Alexis Buisson	Aucun
Sébastien Daoust-Charest	
David-Lee Amos	

ADOPTÉE à l'unanimité

6. PAROLE AU PUBLIC (2^e période)

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question ou exposer une demande au conseil.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

135-03-2026
Levée de la séance extraordinaire du 24 mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Sébastien Daoust-Charest,
Et résolu**

QUE,
la séance extraordinaire du 24 mars 2026 soit et est levée à 18 h 39.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Andrée Brosseau
Mairesse

Chantal Paquette, OMA
Greffière

« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »